

DECISION N°2025-025
DIRECTION DE L'EVENEMENTIEL

OBJET :

Contrat de cession groupes musicaux

Le Maire,

« Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition d'organiser un spectacle dans le cadre de la Célébration du 14 Juillet.

D E C I D E

Article 1 : Il sera fait appel à **DIVAN PRODUCTION**, 18 rue des Montagnards, à LILLE, représentée par Monsieur VANHECKE Didier qui propose : « **LILLIAN THE VOICE 13 ET COLLECTIF METISSE** » qui animeront le spectacle du **LUNDI 14 JUILLET 2025**, Parc Zola.

Article 2 : Le Contrat de cession et tout autre document relatif à cette manifestation, déterminant les conditions de prestation de chacun des artistes et des techniciens, seront signés par mes soins.

Le coût global du contrat « clé en main » s'élève à **35.650€ T.T.C** avec une avance de 30% à la signature du contrat et le solde sur présentation de facture au service fait. Il comprend l'ensemble des cachets, les charges, la scène, les loges, la sonorisation, les éclairages, les frais de déplacement, l'équipe technique, les accompagnateurs, le présentateur, les repas et boissons.

Article 3 : Les crédits seront pris sur l'article **6042-024**-du budget général.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A DENAIN, le 20/02/2025

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le

Certifié exécutoire

